



Secrétariat

ST/IC/89/24  
28 mars 1989

CIRCULAIRE

Circulaire du Sous-Secrétaire général aux services généraux

Destinataires : Les chefs de départements et bureaux du Siège  
Les chefs de services administratifs et fonctionnaires  
d'administration du Siège

Objet : SERVICES DE GESTION DES DOSSIERS

1. Les services de gestion automatique des dossiers ont fait ces dernières années des progrès considérables. Afin d'exploiter ces progrès et de se préparer à l'adoption d'un système automatisé, il est indispensable que les systèmes de classement manuel actuellement employés à l'Organisation soient évalués, et, le cas échéant, améliorés.
2. Pour faciliter un passage sans heurt au système automatisé, il convient que tous les bureaux et départements du Secrétariat procèdent immédiatement à l'examen et à la mise à jour de leurs systèmes de classement manuel des dossiers. Le Groupe de la gestion des dossiers (Section des archives et de la gestion des dossiers) se tient à la disposition des fonctionnaires intéressés pour les aider dans cette tâche.
3. Le Groupe de la gestion des dossiers est installé dans le bureau DC1-1170. Pour tous renseignements supplémentaires, appeler le poste 3-5075.